Madame/Monsieur *[nom du parrain/marraine]*

Parrain/marraine de monsieur/Madame *[nom du boursier(e)]*

A *[lieu]*, le *[jour/mois/année]*

**Objet :** parrainage d’un(e) jeune boursier(e)

Année scolaire *2023-24*

Bourses d’études Université des Métiers du Nucléaire (UMN)

*Madame/Monsieur*,

Nous avons le plaisir de vous missionner pour assurer le rôle de parrain/marraine de *[nom du lycéen]*, qui prépare un *[intitulé de la formation]*, pour l’année scolaire *2023-24*, au sein du lycée *[nom du lycée]*.

Cet accompagnement s’inscrit dans le cadre du dispositif de bourses d’études mis en place par l’Université des métiers du nucléaire (UMN), avec le soutien de France Relance. Cette initiative vise à renforcer l’attractivité des formations qui préparent à l’exercice des métiers sur lesquels la filière nucléaire cherche prioritairement à recruter.

Il s’agit d’un dispositif, auquel notre entreprise *[nom de l’entreprise]* s’est associée*(voir le détail du règlement en annexe)*.

Votre mission se déroulera au cours de l’année scolaire 2023-24. Votre rôle consistera, avec l’aide des interlocuteurs RH de notre entreprise et du représentant local de l’UMN identifié en fin de courrier, à :

* Conseiller, orienter, et aider de manière proactive, avec l’assistance de nos responsables RH, votre filleul(e) dans sa recherche d’emploi, d’alternance ou de stage, au sein de notre entreprise ou au sein de la filière nucléaire.
* Montrer au (à la) lycéen(ne) en quoi consiste l’exercice de votre métier de manière concrète (par exemple : rencontre à organiser dans nos locaux avec une présentation de notre entreprise et la visite de nos installations ; une ou plusieurs visites de chantiers ; le détail de votre journée-type, notre organisation et le rôle de chacun ; les interactions avec vos collègues ; etc.),
* Illustrer par votre témoignage mais également celui d’autres collègues, si possible, votre parcours professionnel, votre parcours de formations, vos objectifs professionnels, ce qui vous motive pour exercer votre métier, etc.
* Susciter, par des contacts réguliers (mél, téléphone, rencontres), le questionnement du (de la) lycéen(ne), répondre à ses questions et le/la rassurer afin de l’aider à mieux connaître l’environnement industriel et humain qu’il/elle découvre et vers lequel il/elle pourra, en sécurité, se projeter.

Pour mener à bien votre mission et votre engagement de parrain/marraine, vous serez en contact :

* Avec votre filleul(e) régulièrement, au moins trois rencontres en présentiel pendant la période de votre mission (une fois par trimestre a minima) et répondrez, dans la mesure du possible, à ses sollicitations,
* Avec le professeur principal/référent au démarrage de la mission et autant que de besoin pour tous les aspects logistiques.

Ce parrainage est aussi pour nous l’occasion de recruter, de tisser des liens étroits et privilégiés avec le lycée-partenaire, les industriels locaux de la filière ainsi que d’autres acteurs-clés du territoire.

Pour toute question ou besoin d’appui, le référent local de l’UMN, pour le lycée *[nom du lycée]*, est à votre disposition : *[nom et coordonnées du référent UMN]*

Merci pour votre engagement dans cette mission qui est au cœur du succès de ce dispositif qui vise à renforcer l’attractivité des métiers et des parcours au sein de la filière nucléaire pour préparer l’avenir ensemble.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour l’entreprise *[nom de l’entreprise]*  M./Mme *[nom du responsable du parrain], [sa fonction] et signature* | [*Nom du parrain/marraine*] *et signature* |
| Pour l’université des métiers du nucléaire *[nom du/de la représentant(e) local(e) de l’Université des Métiers du Nucléaire] et signature* | |

*Copie : membres du jury du lycée [nom du lycée] pour l’attribution de bourses UMN*

**ANNEXE :**

**RÈGLEMENT RELATIF AU DISPOSITIF DE BOURSES D’ÉTUDES   
POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2023-24**

1. **L’objet du dispositif**

Dans le cadre du plan France Relance et de la création de l’Université des Métiers du Nucléaire (UMN), un dispositif de bourses d’études est mis en place par l’UMN, avec l’appui du ministère de la Transition écologique, du ministère de l’Economie, des Finances et de la Relance, ainsi que du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il cible des élèves en formation scolaire afin de promouvoir l’attractivité de la filière nucléaire sur un spectre de formations répondant aux besoins de gréement sur des métiers en tension de la filière nucléaire française.

1. **Les cibles**

Il s’agit des élèves en formation scolaire dans des domaines correspondant aux besoins de gréement sur les métiers de la filière nucléaire en France.

Les métiers de référence identifiés sont les métiers en tension sur lesquels la filière rencontre des difficultés à recruter. Cinq métiers prioritaires ont été identifiés :

* Electricien industriel
* Chaudronnier
* Tuyauteur
* Mécanicien machines tournantes
* Soudeur

Les formations associées sont des formations qui permettent de s’orienter vers ces métiers, en visant lorsqu’il est possible des spécialités nucléaires. Ce sont des formations de niveau 4 et 5 en cœur de cible, avec une ouverture possible aux CAP et mentions complémentaires.

1. **Les lycées**

L’UMN articule une démarche nationale/locale, ancrée dans les territoires. Pour le déploiement en 2023-24, le périmètre retenu est le suivant :

* L’attribution globale de deux-cents (200) bourses ;
* La répartition entre vingt-six (26 lycées), répartis sur dix (10) régions ;
* La matrice de répartition des 200 bourses parmi les 26 lycées s’est faite par l’attribution de deux (2) bourses par formation-cible délivrée par le lycée. En considérant un minimum de cinq (5) et un maximum de douze (12) par lycée. Si ces bourses ne peuvent être attribuées en totalité en 2023-24, par manque de candidats ou insuffisance des résultats permettant de répondre aux critères de sélection, soit la somme correspondante aux bourses non-attribuées sera reversée à l’UMN qui la remettra à l’Etat, soit elles s’intégreront dans le dispositif défini pour l’année scolaire 2024-2025.

La liste des lycées sélectionnés, a été établie en tenant compte des critères suivants :

* Une répartition entre régions,
* Des lycées publics,
* Des formations initiales en temps plein (hors alternance),
* L’identification de plusieurs formations enseignées, de niveau 4 et 5, voire CAP ou mention complémentaire, répondant aux 5 métiers en tension identifiés,
* L’existence de relations déjà établies avec des entreprises de la filière, à travers des conventions de partenariat avec différents donneurs d’ordre ou des Campus des métiers et des qualifications.

1. **Les critères de sélection des candidats**

Les critères de sélection des candidats sont des critères d’excellence et de motivation pour rejoindre les métiers de la filière nucléaire, complétés de critères en faveur de la mixité et de l’égalité des chances.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CRITÈRES** | **INDICATEURS** | **ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE** |
| *MÉRITE* | **> Résultat des notes dans l’enseignement général ou professionnel** => moyenne des notes a minima supérieures à la moyenne de la classe pour l’année n-1 et le premier trimestre 2021**> Respect des règles en matière d’assiduité** | Bulletins scolaires année n-1 + 1er trimestre + appréciation des professeurs  Référence Education nationale (3 demi-journées maximum par mois) |
| *PROJET PROFESSIONNEL* | Motivation pour rejoindre la filière nucléaire après obtention du diplôme | Lettre de motivation et oral (15 à 20’) devant un jury associant des industriels. |

Les éléments d’appréciation suivants pourront permettre de distinguer des candidatures de même qualité :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CRITÈRES** | **INDICATEURS** | **ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE** |
| *MIXITE* | Candidature féminine | - |
| *EGALITE DES CHANCES* | Appartenance du candidat à un Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV)  Ou à une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) | Textes de référence |

La discussion et l’arbitrage seront argumentés et documentés par chaque jury.

1. **Le processus, les rôles et responsabilités**

**L’Université des métiers du nucléaire initie la prise de contact et communique sur le dispositif auprès des lycées identifiés.**

**Chaque lycée communique sur le dispositif** afin de susciter des candidatures dans un calendrier qu’il établit en lien avec l’UMN.

Pour la sélection des candidats :

1. **Le lycée présélectionne** les candidats sur dossier (niveau scolaire de l’année n-1 et lettre de motivation). Chaque lycée proposera au maximum le double de dossiers par rapport au nombre de bourses attribuées.
2. **Des jurys régionaux sont mis en place**
3. Un représentant du lycée remet les dossiers présélectionnés.
4. **Le jury est composé de** :
   * Un représentant de **l’UMN** pour assurer la cohérence d’ensemble du dispositif de bourses
   * Un représentant du **lycée**
   * Un représentant d’un **industriel** du territoire

Le jury se réunit en une seule fois.

1. Les candidats seront invités à se présenter devant le jury pour faire part de leur motivation et répondre à quelques questions (entretien court, de 15 à 20’).
2. Les jurys régionaux évaluent les candidatures proposées et émettent un avis simple.
3. **Après avis simple rendu par le jury, le lycée décide de l’attribution des bourses.** Le lycée signe avec chaque boursier lauréat une convention d’attribution de bourse.

**La communication externe est préparée de manière conjointe lycée, État/Ministères et UMN**. La « remise » des bourses fait l’objet d’un « évènement », avec a minima une remise des bourses par les représentants des jurys locaux.

**Pour le suivi des boursiers,** un parrain/une marraine « entreprise » est missionné(e) par l’UMN pour chaque boursier pendant la durée de versement de la bourse. Une lettre de mission lui sera adressée.

**Les bourses sont attribuées pour une année scolaire entendue comme suit :** le montant annuel de la bourse est de 5 400 € versé trimestriellement (trois versements) par le lycée. Les modalités de versement sont décrites dans une convention complémentaire entre l’État et l’UMN. Le versement de la bourse peut être interrompu en cas d’arrêt de la scolarité ou de changement d’orientation par le boursier en cours d’année ; cette disposition est discutée en amont entre le Lycée et l’UMN afin de partager sur le motif. En cas de manquement grave au respect du règlement intérieur du lycée ou de l’entreprise d’accueil lors des PFMP ou des stages, l’assiduité par exemple, le lycée ou l’entreprise alerte l’UMN pour échanger sur une révision éventuelle de l’attribution de la bourse.

**La gestion des bourses** est assurée de la manière suivante :

* L’UMN reçoit un versement annuel global de l’État pour l’ensemble du dispositif de bourses, toutes régions et lycées confondus. Le versement de l’État à l’UMN se fera à réception de l’ensemble des procès-verbaux attestant la tenue des jurys. En l’absence d’un tel PV de jury le versement ne pourra être effectué.
* L’UMN verse à chaque lycée le montant trimestriel des bourses avant la fin de chaque trimestre de l’année scolaire en 2023-24 (soit trois versements : en janvier, mars et juin),
* Le lycée est chargé du versement, sur une base trimestrielle, à terme échu des bourses aux lauréats.
* Le lycée assure un reporting trimestriel des versements à l’UMN.
* En cas de non-distribution, ce montant est restitué à l’UMN à la fin de l’année scolaire considérée.
* Le lycée gère tout contentieux éventuel lié au processus d’attribution d’une bourse d’études nucléaires.